

**Compte rendu du  
Conseil d'administration  
du jeudi 9 décembre 1999**

❖ **Étaient présents :**

- ✓ Personnalités extérieures : Mme Gouguec, MM. Druel, Guillaume, Hédin, Van Ceulebroeck
- ✓ Collège A : MM. Bricout, Défossez, Gaudier, Houriez, Level, Malvache, Thierry, Thomas
- ✓ Collège B : Mme Caouder, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Morel, Pommeray, Salliez
- ✓ Collège AITOSS : Mmes Cleuet, Decneut, MM. Bury, Duboc
- ✓ Membres de Droit : M. Wiart, Agent Comptable,  
M. Darras, Secrétaire Général
- ✓ Invités : MM. Dechy, Defrenne, Delebarre, Fréville,  
Herbin, Moreau, Loquet, Nongaillard, Willaeyts

❖ **Ont donné pouvoir :**

- ✓ Personnalités extérieures : Mme Adam à M. Van Ceulebroeck  
M. Legendre à Melle Gouguec  
M. Szymusiak à M. Van Ceulebroeck
- ✓ Collège A : M. Desmulliers à M. Gaudier  
M. Gazalet à M. Level  
M. Horling à M. Gaudier
- ✓ Collège B : Mme Levin à M. Morel  
Mme Ravez à M. Del Campo  
M. Mandiau à M. Pommeray
- ✓ Collège IATOSS : Mme Druart à Mme Decneut  
*dr Balenghein à Mme DECNEUT*

❖ **Excusés :**

- ✓ Personnalité extérieure : M. Thiémé

## Informations du Président

Le Président JC. Angué étant en déplacement à l'étranger, le **présent conseil d'administration est présidé par Monsieur Fréville, premier vice-président.**

En préambule du conseil d'administration, une projection vidéo relative à **l'insertion des étudiants de Valenciennes dans le monde socio-économique est présentée.** Ce premier travail qui porte sur les diplômés de l'année 1995 est amené à se répéter dans les prochaines années afin que les **conclusions de cette enquête puissent devenir un outil de pilotage** pour les responsables des composantes, notamment pour l'ouverture et l'évolution des formations.

Les membres du conseil désirant obtenir des **informations complémentaires** ou une **copie de ce dossier** peuvent s'adresser à **Melle Demagny** qui est l'auteur de ce travail.

Des points complémentaires ayant été inscrits à l'ordre du jour initial, Monsieur Fréville récapitule **l'ensemble des questions proposées en cette séance :**

- *approbation du compte-rendu du CA en date du 28 octobre 1999*
- *budget 2 000*
- *subventions diverses*
- *décision budgétaire modificative n°5*
- *examen des demandes d'habilitations 2 000 et école doctorale*
- *désignation du directeur du SIO-SIP*
- *imprévus 2 000*
- *remplacement d'une personnalité extérieure à titre personnel*
- *demande d'éméritat*
- *demande de subvention FEDER*
- *méthodologie pour les créations de poste*
- *projet de formation continue*

### I. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 28 octobre 1999

- M. Del Campo intervient afin que soit retirée page 4 du compte-rendu la phrase suivante : « *M. Del Campo se dit préoccupé par ces problèmes récurrents* ». L'intéressé précise en effet, qu'il n'a pas tenu de tels propos lors de la discussion relative à la modification des statuts de la FLLASH.

- Monsieur Morel considère que le premier paragraphe de la page 4 est tendancieux par rapport à la réalité que connaît la FLLASH. Si les étudiants sont intervenus sur les problèmes que connaît la FLLASH, ceux-ci n'ont aucun lien avec la modification des statuts de cette composante. Dès lors, le compte-rendu en ce point n'est pas conforme au déroulement du débat et à son esprit. Les problèmes allégués n'ont en aucun cas un rapport de cause à effet avec la modification des statuts.

- Madame Decneut rappelle qu'elle détenait le pouvoir de Monsieur Balenghien.

Ces modifications apportées, **le compte-rendu est proposé au vote : adoption à l'unanimité.**

## II. Budget de l'an 2 000

En préalable, à l'examen du budget 2 000 de l'université, Monsieur Gaudier expose les **attributions de crédits et de postes**. Les propositions du **Ministère** sont les suivantes :

**- postes enseignants :**

- ✓ pour l'université, le taux de couverture (potentiel/besoin) est de 0,85 : 6 créations
- ✓ pour l'IUT, le taux de couverture est de 0,86 : 2 créations

**- postes IATOSS :**

- ✓ le taux de couverture de l'université est de 0,79 : 10 créations plus 1 reprise d'emploi gagé
- ✓ pour l'IUT, taux de couverture de 0,93 : pas de création

**- dotation globale de financement :**

- ✓ 27.938.000 F pour l'université, soit une diminution de 3% par rapport à 1999
- ✓ 10.322.000 F pour l'IUT, soit une augmentation de 3,4% par rapport à 1999.

Les **propositions** sont effectuées par le Ministère **selon les règles de la norme SAN REMO**. Concernant les créations de postes d'enseignants, demeure une inconnue : 2/3 devraient être effectivement des postes d'enseignants-chercheurs et 1/3 des postes d'ATER, mais le nombre exact de chaque catégorie n'est pas fixé à ce jour.

Le Président de l'université s'est rendu au Ministère afin que ces moyens soient abondés. Concernant ces négociations, un espoir, avec une probabilité de 50% existe, d'obtenir un poste en bibliothèque universitaire et pour la DGF, la possibilité d'avoir **une subvention d'environ 500 KF sur présentation d'un dossier** à « caractère exceptionnel ».

Monsieur Gaudier, sur ce dernier point, précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de la DGF mais d'une subvention sur projet. Le dossier, dont les modalités restent à définir, sera présenté début janvier 2 000.

Monsieur Morel complète cette présentation par les informations qu'il a obtenues en tant **qu'élu au CNESER**, sur la **répartition globale des moyens dans l'enseignement supérieur**. Il a effectué les comparaisons entre les années 1998, 1999, 2 000. Il ressort essentiellement de cette étude une augmentation des besoins et ce malgré une stagnation, voire une diminution du nombre d'étudiants. Le paradoxe s'explique par la diversification des formations et par la prise en compte

dans le système SAN REMO d'une modification qualifiée de technique par le Ministère qui consiste à limiter le coefficient de 20% pour les besoins par rapport à la charge, uniquement pour les formations strictement professionnelles. Dès lors, **au niveau des taux d'encadrement**, qui sont le critère d'attribution des postes, il ressort **au niveau national** :

- **une baisse en ce qui concerne les enseignants**
- **un statu quo en ce qui concerne les IATOSS.**

Les taux d'encadrement exposés sont des taux moyens, sachant qu'il existe de **grandes disparités selon les universités**. Ainsi, le taux d'encadrement des enseignants varie de 1,32 pour Paris VI à 0,67 pour Bordeaux IV.

Monsieur Morel tient à la disposition des personnes intéressées la répartition par université.

L'université stricto sensu de Valenciennes se classe en **29<sup>ème</sup> position sur 82 universités** pour le **personnel enseignant**. Par contre, en ce qui concerne le **personnel IATOSS**, l'université de Valenciennes se place en **73<sup>ème</sup> position**.

Le contexte national et la place de Valenciennes dans ledit contexte présentés, il convient maintenant de se situer **au niveau du contrat** ayant fait l'objet d'une discussion très difficile au mois de mars avec le Ministère en ce qui concerne les **paragraphes enseignants et IATOSS**. Au terme de cette discussion, la promesse avait été « arrachée » **d'augmenter le taux d'encadrement sur la durée du contrat** sous réserve des dotations budgétaires dans le cadre de la loi de finances annuelle. Néanmoins, le tableau élaboré au mois de mars portait sur les deux premières années du contrat 1998 et 1999. Il est désormais possible de le compléter avec **l'année 2 000**, ce qui fait ressortir une **nette dégradation du taux d'encadrement enseignants et une stagnation du taux d'encadrement IATOSS**.

Dès lors, Monsieur Morel constate que le budget 2 000 est beaucoup trop faible pour permettre à l'université de Valenciennes d'améliorer ses taux d'encadrement, ce qui est contraire aux engagements pris par l'Etat au travers du contrat d'établissement. Ce constat doit, selon Monsieur Morel, servir au Président de point d'appui à la négociation avec le Ministère. Bien que les besoins soient un peu mieux pris en compte, cela n'a aucune traduction ni dans la loi de finances, ni en terme de création de poste. Monsieur Morel conclut que l'université, comme les autres services publics, doit faire face au dogme du gel de l'emploi public alors que les besoins sont clairement établis et chiffrés.

Monsieur Fréville estime que Monsieur Morel a bien introduit la situation actuelle à laquelle doit faire face l'université. La traduction du budget met en évidence cette situation.

**L'université a atteint la limite de fonctionnement** au niveau du **budget**. Monsieur Fréville rappelle que :

- des efforts très importants ont été réalisés, tant au niveau des services généraux, que des composantes
- les effectifs étudiants désormais se stabilisent et une légère remontée est même constatée pour la rentrée 1999

- le souci d'amélioration de la qualité pédagogique des formations est présent
- la construction de très nombreux m2 de bâtiments conduit à une augmentation de la charge de travail pour les personnels techniques.

Tous ces points démontrent clairement que le **minima de fonctionnement est atteint**.

Par rapport à cette situation, il existe **deux moyens de travailler** :

- un travail **en interne** avec des politiques qui doivent permettre de réfléchir sur la manière de fonctionner. Des chantiers sont en cours afin de corriger certaines dérives comme notamment de faire perdurer des formations à faible effectif. Une réflexion lourde sur le coût de certaines antennes a lieu. Il existe également des aspects structurels comme le rapprochement des écoles d'ingénieurs.

Ces différentes réflexions doivent conduire à des **économies de fonctionnement** et permettre **d'accroître la dotation théorique**.

- une **intervention au niveau des tutelles** et plus précisément du **Ministère**, qui alloue les moyens. Le seuil plancher comme cela fut exposé ci-avant, est atteint. Dès lors, **une motion** a été préparée et est présentée au conseil d'administration. Même s'il convient de ne pas nourrir trop d'illusions par rapport à une telle démarche, il est important de revendiquer que l'université ne peut plus continuer de réduire son budget. Il convient également de réclamer que le Ministère **modifie** le système de répartition **SAN REMO** qui, pour des **universités pluridisciplinaires** et de **taille moyenne**, comme celle de Valenciennes, présente des **handicaps lourds** lors de la répartition, notamment au niveau de la DGF.

Avant d'exposer cette motion et afin d'appuyer un peu plus, si besoin en est, la situation actuelle, Monsieur Gaudier présente le **budget 2000**. Cette étude débute par l'exposé de la situation globale des dernières années :

#### ❖ **Evaluation des dotations de l'Etat :**

diminution de 5MF en 1998, de 1MF 990 en 1999 et de 2,2MF pour l'an 2 000 et si rien n'évolue, de 1,6MF en 2001.

- parallèlement, la construction de nouvelles surfaces crée des charges supplémentaires : + 750.000 F en 1997, 900.000 F en 1998 et jusqu'en 2001 une surcharge de 4,9MF.
- le cumul baisse de dotation – surplus à dépenser – conduit à une baisse de 12MF de 1997 à 2000.
- 

#### ❖ **Les effectifs étudiants :**

Les chiffres présentés pour l'année 1999/2000 sont arrêtés au 3/12/1999 : 11.003 étudiants au total, soit déjà une augmentation du chiffre de l'année universitaire précédente (10.700 au 15/01/1999).

Quelques disparités sont à noter selon les composantes :

- la FLLASH a tendance à décroître légèrement
- la FDEG – IPAG – IAE augmentent notamment en raison de la montée en puissance de l'IUP et de la croissance des effectifs de première année de la FDEG.
- l'ISTV a enrayé sa baisse
- l'IUT remonte cette année
- les 3 écoles d'ingénieurs restent apparemment stationnaires, mais une bonne partie des apprentis de l'ISIV ne sont pas encore inscrits
- la FSMS poursuit sa croissance régulière

❖ **Les postes enseignants :**

29 créations en 1997, 37 en 1998 et 15 en 1999.

❖ **Les postes IATOSS :**

27 créations en 1997, 14 en 1998, 12 en 1999. Cela n'a pas engendré d'économie puisque sur la période, uniquement 15 contrats ont été supprimés.

❖ **Evolution des résultats :**

En 1996 : le compte financier présente un résultat positif de 4MF, en 1997 + 246.000F, en 1998 – 3MF dont 8 MF sur les services généraux. Pour cette dernière année, le résultat négatif a été forcé volontairement car une partie du contrat n'était pas arrivée et se retrouve sur le compte financier de 1999.

Normalement, le déficit aurait dû être de 1MF, ce qui correspond au prélèvement effectué sur les réserves pour les travaux de maintenance.

❖ **Evolution des charges de personnels :**

Croissance de 58MF à 61MF en 1997, mais une baisse de 2MF en 1998 sur les heures complémentaires, identique à celle attendue de 1998 à 1999. Les créations des postes enseignants se sont traduites par une baisse du volume d'heures complémentaires.

❖ **Evolution du fonds de roulement :**

Mesuré en jour de fonctionnement : 264 jours en 1996, 255 jours en 1997 et 229 jours en 1998. Toutefois, il convient de souligner que l'université ne pratique pas aujourd'hui de politique d'amortissement budgétaire et que cette situation devrait évoluer dès l'an prochain. L'impact sur la réalité des « réserves » sera important. En outre, les réserves ne doivent pas servir au fonctionnement, mais aux équipements.

*Le contexte global de ces dernières années étant présenté, le budget 2000 peut être explicité :*

- ❖ **Présentation sommaire :** (pour le budget complet, il convient de se reporter au dossier complet budget 2000).

## Budget initial (en M de FF)

Recettes		Dépenses	
Fonctionnement :	128,9	Fonctionnement :	59,4
Δ / 1999	+ 10	Δ / 1999	+ 1,1
Equipement	68,5	Personnel	62
Δ / 1999	+ 1,7	Δ / 1999	+ 4,1
		Equipement	75,9
		Δ / 1999	+ 6,5
Total	197	Total	197
Δ / 1999	+ 11,7	Δ / 1999	+ 11,7

### ❖ Présentation détaillée globale université :

#### ➤ Recettes de fonctionnement :

- prestation de service : 25,7MF : diminution de 700 KF due principalement à une prudence dans les estimations
- subvention d'exploitation : 88 MF : augmentation de 10MF
- produit de gestion courante : + 700KF
- produit financier : stable

#### ➤ Dépenses de fonctionnement :

- stabilité à l'exception des charges de personnel qui augmentent de 4MF (toutes les heures complémentaires ont été inscrites)
- au total, une augmentation limitée à 5MF. Les recettes de fonctionnement augmentant de 10MF, le surplus est transféré à l'équipement. Cette situation s'explique notamment par le fait qu'une partie des subventions versées par l'Etat, dans le cadre du contrat, arrive en fonctionnement, mais concerne l'équipement (ex : pour les NTIC).

### ❖ Présentation selon répartition par service :

#### ➤ Dépenses globales :

- services généraux : 56% du budget de l'université (dont 32% pour les constructions, 24% services généraux stricto sensu)
- services communs : CEPPEs 42%, BU 24%, Recherche 20%, Cambrai et AIP 5%, médecine préventive et SIO-SIP 2%
- composantes : 33% dont : IUT 40%, ISTV 19%, ISIV 11%, FLLASH 6%, autres composantes entre 3 et 6%.

#### ➤ Dépenses de fonctionnement :

- services généraux 35%
- services communs 16% dont CEPPEs 50%, BU 27%, Recherche 12%
- composantes 49% dont IUT 42%, ISIV 10%, ISTV 19%

➤ *Dépenses d'équipement :*

- construction : 80%. Il faut pondérer, car une bonne partie des dépenses d'équipement sont réalisées sur ressources affectées qui n'apparaissent pas au budget initial.

Pour ne pas écraser la répartition, il faut considérer les dépenses d'équipement hors construction :

- services généraux : 41%
- services communs : 20% dont Recherche 63%, AIP 23%
- composantes : 3% dont IUT 26%, ISIV 30%, ISTV 16%, ENSI 13%.

Monsieur Fréville précise qu'il serait souhaitable que chaque composante réalise son budget selon un modèle homogène avec le budget global. La présentation globale du budget étant réalisée, la parole est donnée aux **membres du conseil**.

Monsieur Level précise que pour la première fois, l'**ISTV** a réalisé un budget sans argent fléché par contrat pour l'investissement. L'**ISTV** ne prévoit pas de baisse des coûts d'heures complémentaires, car les efforts ont été réalisés durant les 3 dernières années et **le point d'étranglement est atteint**. Monsieur Level constate que les recettes continuent de diminuer alors qu'il n'y a pas d'économie réalisable : le travail notamment de rationalisation est accompli. Egalement, un changement notoire pour l'**ISTV** : l'intégralité des crédits d'équipement de l'institut est géré en charge commune pour permettre le cofinancement de dossiers éligibles au FEDER.

Enfin, grâce à un travail de 3 années avec Monsieur Gaudier, les heures complémentaires sont distinguées, selon qu'elles s'effectuent devant les étudiants ou qu'elles servent à rétribuer l'investissement pédagogique ou administratif des personnes.

Monsieur Herbin rappelle que la **FLLASH** a tenu jusqu'à ce jour, mais très difficilement, notamment grâce aux 475.000 F versés par le Rectorat sur chaire vacante, et aux 394.000F pris sur les réserves. Pour l'année prochaine, le problème demeure entier, sachant qu'il n'y a plus de chaire vacante et que la **FLLASH** n'est pas assurée de pouvoir prélever sur ses réserves une somme équivalente à l'année 1999. La **FLLASH** devra également faire face à de nouveaux locaux.

Monsieur Défossez explique que la **FDEG** a réalisé un budget complet avec une DBM simultanée. Le gisement d'économie en heures complémentaires se raréfie et des économies ne semblent plus envisageables, sauf à supprimer la filière économie-gestion, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences fâcheuses pour l'IAE et l'IUT. En ayant une vision très comptable du fonctionnement des composantes, Monsieur Défossez estime qu'on en oublie la nécessaire solidarité entre les différentes composantes.

Monsieur Thierry demande la raison pour laquelle dans le budget global de l'université figure toujours « plan de financement opération construction hors recherche ? ».

Monsieur Gaudier explique que les subventions constructions recherche apparaissent sur des conventions ressources affectées qui ne peuvent apparaître au budget initial, mais inscrites dans le budget modifié. Les constructions Recherche n'apparaissent dès lors que dans le compte financier comme pour toutes les ressources affectées.

Madame Cleuet constate qu'il manque sur l'université 60 personnels IATOSS, à raison de 10 créations, dans le meilleur des cas par an, le rattrapage ne peut intervenir avant 6 années. Or, dans 6 ans, les effectifs étudiants doivent, selon les prévisions, augmenter significativement, ce à quoi, il convient d'ajouter les nouveaux locaux, ce qui ne peut qu'engendrer un nouveau déficit. Madame Cleuet estime que lors de la signature d'un contrat quadriennal, l'université n'est tenue qu'à des obligations, alors que le cocontractant Etat n'a lui que des droits. Dès lors, la question de l'utilité de signer de tels contrats doit se poser.

Monsieur Morel souhaiterait savoir si connaissant le budget des universités, il existe des règles, voire des obligations en matière de dotations aux amortissements.

Monsieur Gaudier explique que cette question est actuellement en discussion entre le Ministère et les agences comptables des universités.

Monsieur Wiart précise que pour 2002, **un inventaire physique et comptable devra être réalisé et rapproché du bilan de l'université.** Cette réflexion devra être menée au niveau de la commission des finances et du conseil d'administration. Ce travail pose des problèmes quant à sa réalisation. Faudra-t-il avoir recours à un prestataire extérieur ou à l'embauche d'un personnel ? **L'échéance** pour les amortissements est donc fixée à **2002**, le Ministère après discussion avec la CPU devrait proposer des règles communes à toutes les universités.

Monsieur Morel s'interroge dès lors sur la nature exacte de la dotation aux amortissements et aux provisions pour un montant de 105.000F qui apparaît au budget (page 7 du document).

Monsieur Gaudier précise que ladite somme est une dotation aux provisions pour perte d'emploi des emplois jeunes. Actuellement au budget, ne figure pas de dotation aux amortissements.

Monsieur Wiart explique, qu'à l'avenir, il faudra économiser sur les recettes de fonctionnement pour constituer une dotation de renouvellement de l'équipement.

Monsieur Gaudier précise qu'il s'agit d'un circuit à trois étapes : le prélèvement sur réserves actuelles sera remplacé par un prélèvement sur dotations aux amortissements et la part versée aux réserves le sera sur les amortissements, ce qui nécessitera une modification des habitudes de fonctionnement.

Monsieur Fréville conclut cette présentation du **budget 2000** en rappelant que **le seuil en-dessous duquel un fonctionnement raisonnable et de qualité pour une université digne de ce nom n'est plus réalisable, est atteint.** Ce message doit être remonté solennellement par le biais de la motion.

Certes, le conseil d'administration doit adopter le budget en tant qu'il porte sur la répartition interne, ce qui permet notamment de commencer l'année 2000 ; il n'en demeure pas moins que le conseil ne saurait accepter le montant de l'enveloppe allouée.

Monsieur Morel tient à préciser qu'il votera pour ce budget en raison du travail correctement réalisé par l'équipe dirigeante de l'université, mais uniquement en raison de l'existence de la motion.

Monsieur Fréville procède à la **lecture de la motion**. Cette présentation effectuée, Monsieur Guillaume pense que stratégiquement, l'ordre de présentation de l'argumentaire portant sur l'insuffisance du nombre de postes IATOSS n'est pas judicieux.

Après discussion, ledit paragraphe devient :

*« Il constate que, malgré l'effort significatif fait cette année par le Ministère, le nombre de postes d'IATOSS créés cette année, est insuffisant pour, à la fois :*  
*- répondre aux besoins induits par le développement et la modernisation de l'université : NTE, NTIC, relations avec les entreprises, ingénierie de la formation*  
*- renforcer les structures administratives et techniques sous-dimensionnées des laboratoires de recherche*  
*- permettre aux contractuels qui réussissent les concours, d'être intégrés sur place ».*

**La motion modifiée est soumise au vote : adoption à l'unanimité.**

Monsieur Morel insiste pour que cette motion soit diffusée le plus largement possible au sein de l'université.

**Le budget 2000 est soumis au vote : 0 abstention, 6 voix contre.  
Budget 2000 adopté à la majorité.**

### III. Les subventions

Monsieur Gaudier présente les différentes subventions.

- **Proposition d'attribution de subventions par des composantes à des associations au titre de l'année 1999 :**
  - ✓ L'EIGIP propose 20.300F au BDE EIGIP
  - ✓ L'IPAG propose 5.000F à l'association des étudiants IPAG
  - ✓ La FLLASH propose 3.300F à la corpo ADELL, 1.600F à la corpo histoire et 1.100F à la corpo LEA.

Soit un total de 31.300F approuvé par les conseils respectifs des composantes mais qui doivent réglementairement l'être également par le conseil d'administration de l'université.

➤ **Proposition d'attribution de subventions par les composantes à des associations au titre de l'année 2000 :**

Le total général de ces différentes subventions s'élève à 336.000F. Il convient de préciser que lesdites subventions sont récurrentes d'une année sur l'autre.

➤ **Subventions attribuées par le conseil d'administration de l'université :**

Subventions proposées et adoptées en bureau élargi en date du 29.11.99 et en commission des finances en date du 30.11.99 :

- ✓ 152.000F au VUC
- ✓ 25.000F à l'amicale du personnel
- ✓ 55.000F à l'association sportive
- ✓ 5.000F à l'ENSIMEV océan
- ✓ 7.000F à COOFEV - IUT GEA
- ✓ 40.000F à la FEV sur le fond d'amélioration de la vie étudiante (FAVE).

Autres subventions :

- ✓ 2.500F à l'association ETUDIFAC – IUT FC pour l'agenda universitaire sur le FAVE (20.000F prise en charge factures et 5.000F en début d'année).

Monsieur Défossez souhaite intervenir sur la « croisière EDHEC » pour laquelle l'université est sollicitée pour un montant de 5.000F (via ENSIMEV océan). Sur le budget de l'université, ne peuvent être subventionnées que des actions concernant l'ensemble de l'université. Dès lors, il faudrait vérifier que la mention « UVHC » apparaisse clairement sur le bateau : la subvention est reconduite sous réserve que l'inscription du bateau se fasse sous la dénomination « ENSIMEV-UVHC » et que le nom UVHC apparaisse clairement sur le bateau.

Monsieur Loquet souhaite, bien qu'étant conscient de la demande tardive, proposer une subvention supplémentaire. L'aumonerie de Valenciennes organise à Valenciennes un réveillon « interpeuple » à destination des étudiants étrangers de l'université. : le nombre d'étudiants n'est pas connu à ce jour. Après débat, une subvention d'un montant de 50F par étudiant dans la limite d'un plafond de 5.000F leur est accordée. Il convient néanmoins de les informer qu'à l'avenir, ils devront présenter leur dossier moins tardivement pour qu'il puisse être étudié en CEVU.

Monsieur Level souhaite rediscuter d'une subvention de principe à la bibliothèque universitaire de Lyon détruite par un incendie.

Monsieur Gaudier précise que cette subvention pourrait être prélevée sur réserves.

Monsieur Duboc s'interroge sur le nombre de personnes de l'université qui bénéficient des activités du VUC. *rapport VUC / amicale du personnel.*

Monsieur Défossez estime qu'effectivement, il serait intéressant d'obtenir un compte rendu d'activités du VUC. Le Président du VUC sera invité à présenter l'activité et l'impact de celle-ci sur le personnel de l'université.

**Les subventions sont présentées au vote : adoption à l'unanimité.**

#### IV. Décision budgétaire modificative (DBM) n°5

La dernière DBM de l'année 1999 se décompose :

- **DBM Recherche** pour un montant de 326.002,81F
- **DBM de régularisation du SUAQIP** pour un montant de  
70.000F en dépenses de fonctionnement  
- 20.000F en dépenses d'équipement  
50.000F en recettes d'équipement
- **DBM des services généraux** équilibrés de 350.000F en dépenses/recettes.
- **DBM des services généraux** consistant en une dotation aux provisions pour grosses réparations et mise en sécurité de 7.680.000F par prélèvement sur réserves. Cette dotation est destinée au plan pluriannuel de maintenance
- **DBM de reports et de rattachement sur convention secteur enseignement.** Ces conventions avec ressources affectées ont été signées durant l'année 1999 pour un montant total de 20.573.661,38F. La plus importante est la convention Transtech pour un montant de 18.244.662,85F. Elle est inscrite sur l'année 1999 mais fera l'objet de reports de crédits, puisqu'elle est appelée à être exécutée sur plusieurs années.
- **DBM de reports et de rattachement sur conventions du secteur Recherche** pour un montant de 10.326.963,35F.

La DBM n°5 est présentée au vote : *adoption à l'unanimité.*

#### V. Examen des demandes d'habilitation 2000

##### Les demandes d'habilitation

Monsieur Defrenne présente lesdites demandes qui comportent deux volets :

**1<sup>er</sup> volet** - les demandes d'habilitation de formation prévues dans le contrat d'établissement : la condition pour ces demandes est que l'on doit retrouver dans le contrat la volonté d'ouvrir ce type de formation. Sur ce critère, deux demandes sur cinq n'ont pas été retenues : le DESS de l'IAE et une maîtrise de l'ISTV. Demeurent par conséquent trois formations étudiées au préalable au CEVU :

- **une maîtrise d'administration publique (IPAG)**. L'objectif est d'assurer une formation diplômante à des étudiants préparant les concours de catégorie A.

*Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité.*

- **un DESS entrepreneuriat (IAE)** : transformation du DU entrepreneuriat qui devrait permettre de résoudre les problèmes de financement et de créer un cadre plus valorisant. Actuellement, l'IAE suit 16 projets de création d'entreprises.

Monsieur Défossez relève que l'équilibre financier de cette formation se situe à 30 étudiants. Or, à ce jour, il n'y a que 15 inscrits. Le débat porte dès lors sur cette question sensible des formations à très petits effectifs dans un contexte financier largement rappelé lors de la discussion du budget.

Dès lors, l'argument financier pour justifier la transformation d'un DU en DESS ne saurait prospérer d'autant plus qu'en DU, le montant des droits d'inscription peut être librement fixé. Le dossier doit être réécrit, conformément à la grille-type en insistant sur la valorisation, la professionnalisation de la formation et non sur l'aspect financier.

***Avis favorable du CEVU sous cette réserve.***

- un **DEUST des nouveaux métiers de la cité** en cohabilitation avec Lille II et l'université du littoral : le public concerné : des emplois-jeunes, qui de par leur contrat, disposent d'un droit à la formation. Les flux demeurent à ce jour une inconnue car ils dépendent principalement de la volonté des employeurs de ces emplois-jeunes (collectivités territoriales, associations de former ces dits emplois-jeunes).

***Ces trois propositions d'habilitation dans le cadre du contrat sont proposées au vote : adoption à l'unanimité pour une remontée au Ministère.***

**2<sup>ème</sup> volet - les licences professionnelles** : le 30 novembre 1999 est sortie une grille de lecture précisant les modalités d'application de l'arrêté portant sur la licence professionnelle.

Monsieur Defrenne précise que ce document présente un cadrage très strict. Dès lors, les dossiers n'étaient pas nécessairement conformes. Le CEVU a proposé de reporter l'examen dans le détail de ces dossiers, sachant que le texte accorde un sursis jusque fin janvier. Néanmoins, ils ont été sommairement présentés. Monsieur Defrenne précise que le CEVU a émis des hypothèses de priorité.

**Cinq dossiers demeurent à l'étude :**

- sur l'IUT, deux dossiers : ***management opérationnel international*** (secteur tertiaire) et ***conduite de projets industriels*** (secteur secondaire).

- sur la FLLASH : ***communication internationale et industrie agroalimentaire***

- sur l'ISTV : ***système de sécurité et télésurveillance***, et un second dossier : ***informatique de gestion et réseau***.

Le contenu de ces dossiers fera l'objet de **débats complémentaires** ; par contre, Monsieur Defrenne souhaite que le conseil se prononce sur l'ordre de classement qui prend en compte le classement des directeurs de l'IUT et de l'ISTV qui présentent deux dossiers :

**1<sup>er</sup> ex æquo :** ***système de sécurité et télésurveillance (ISTV)***  
***conduite de projets industriels (IUT - secteur secondaire)***

- 3<sup>ème</sup> : *communication internationale en industrie agroalimentaire (FLLASH)*
- 4<sup>ème</sup> : *management opérationnel international (IUT – secteur tertiaire)*
- 5<sup>ème</sup> : *informatique de gestion et réseau, plutôt pour la rentrée 2000 (ISTV)*

Monsieur Dechy précise que le Ministère, lors de la CPU, a laissé entendre que seraient retenus un, voire deux dossiers, par université. Dès lors, stratégiquement, même si tous les dossiers doivent être remontés au Ministère, deux premiers ex æquo apparaissent comme « étant une bonne solution ».

Monsieur Fréville rappelle qu'en **bureau élargi**, avait été retenu de donner la **priorité à un projet par composante**. Dès lors, il est normal de maintenir dans le classement le dossier de la FLASH. Au surplus, ce classement permet d'encourager la FLLASH dans sa démarche vers une plus grande professionnalisation de ses formations.

Monsieur Level estime qu'il est à tout le moins difficile de procéder à un vote, alors que lesdits dossiers n'ont pas été explicités. Ce vote permet en réalité d'établir un classement à priori des projets, ce qui constituerait un encouragement pour les personnes concernées, de poursuivre le travail entrepris, sachant que le contenu de ces licences professionnelles feront l'objet, dans un proche avenir, de débats complémentaires. Enfin, le débat sur le contenu des dossiers relève à priori plus du CEVU.

Monsieur Defrenne explicite l'enjeu du vote proposé, soit c'est un vote « politique » auquel cas il faut donner la chance à chaque composante en optant pour une priorité d'un dossier par composante, soit c'est un vote « stratégique » auquel cas il faut évidemment débattre sur le contenu des dossiers mais dans cette hypothèse, le classement proposé ce jour n'a plus lieu d'être.

Monsieur Fréville propose (puisque la question des licences professionnelles n'est pas totalement bouclée, il reste pour ce faire le mois de janvier), de voter sur le classement sachant que ledit classement se saurait être considéré comme figé et définitif.

**Vote sur ce classement** qui reflète les priorités de l'université au moment de la transmission au Ministère : 2 abstentions – 2 votes contre

**Adoption à la majorité.**

## VI. L'école doctorale

La présentation de l'école doctorale est effectuée par Monsieur Malvache. Le titre de ladite école serait : « école doctorale d'établissement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, humaines, juridiques et de gestion » ; Le but de cette école est l'organisation de l'ensemble de la recherche au niveau du troisième cycle menée au sein de l'université. Elle doit assurer la qualité de la formation par la Recherche, la qualité du recrutement des DEA et l'avenir professionnel des docteurs.

Au niveau de l'organisation, cette école est dotée d'un conseil comprenant 24 membres : (personnalités extérieures, étudiants élus, IATOSS et enseignants-chercheurs dans des proportions respectant l'arrêté du 21 juillet 1999).

En résumé, l'école doctorale doit coordonner et valoriser le titre de Docteur, notamment en sciences, lettres et droit. Monsieur Fréville en complément, précise que, réglementairement, à l'exception des étudiants élus, les membres du conseil de l'école doctorale sont désignés selon des modalités adoptées par les conseils d'administration des établissements concernés par une école doctorale.

Dès lors, il est proposé au conseil d'administration que les membres précités soient désignés par le Président de l'université, après avis du conseil scientifique et du conseil d'administration.

*Cette modalité de désignation est proposée au vote du conseil d'administration : adoption à l'unanimité.*

Demeurent à étudier les demandes d'habilitation et de cohabilitation des DEA. Monsieur Fréville présente les différents DEA :

### A titre principal (habilitation)

- génie mécanique et énergétique : renouvellement
- électronique - ultrasons et télécommunication : renouvellement
- automatique et informatique : transformation du DEA automatique des systèmes industriels et humains
- institutions territoriales : création

### A titre secondaire (cohabilitation)

- finances : création avec Lille 1 et Lille 2
- mathématiques pures : transformation du DEA mathématiques avec Lille 1, Artois et Littoral
- mathématiques appliquées : transformation du DEA mathématiques avec Lille 1, Artois et Littoral
- ingénierie urbaine : création avec Artois
- langues, littératures et civilisations des pays de langues germaniques et slaves : renouvellement avec Lille 3
- analyses littéraires et histoire de la langue française : renouvellement avec Lille 3
- sciences de gestion : renouvellement avec Lille 2

- *histoire, sociétés et cultures du moyen âge à nos jours : renouvellement avec Lille 3*
- *sciences de l'information et de la communication : renouvellement avec Lille 3*
- *théories et analyses linguistiques : renouvellement avec Lille 3*

Cette **carte des DEA**, largement débattue au préalable, est proposée au **vote : adoption à l'unanimité.**

## VII. Les imprévus 2000

Le 1<sup>er</sup> avril 2000 étant un samedi, la date des **imprévus** est fixée au **jeudi 30 mars 1999.**

Le principe du renouvellement de cette manifestation est proposée au **vote : adoption à l'unanimité.**

## VIII. Désignation du directeur du SIO-SIP

Le **Président de l'université propose** que soit désigné directeur du SIO-SIP, **Monsieur Nongaillard.**

Monsieur Del Campo précise, qu'ayant protesté à de nombreuses reprises sur les conditions dans lesquelles le précédent directeur avait été écarté, il ne prendra pas part au vote.

Monsieur Gaudier explique que ce remplacement est motivé par une volonté de rationalisation. En effet, afin d'éviter un doublon dans ce domaine, il est apparu préférable que le vice-président en charge des relations avec le monde du travail et de la formation professionnelle prenne la direction du SIO-SIP.

Madame Cleuet demande si juridiquement, la fin des fonctions de vice-président conduit à la cessation des fonctions du directeur du SIO-SIP. Cette situation est analogue à celle du CEPPEPES. Il convient de préciser que le directeur du SIO-SIP est désigné pour une durée. D'autre part, la répartition du champ de compétences des différents vice-présidents peut varier avec la prise de fonction du nouveau Président.

Monsieur Del Campo rappelle que le directeur du SIO-SIP étant désigné pour une durée, juridiquement, il peut rester en poste, même s'il n'est plus vice-président et rien ne l'oblige à quitter lesdites fonctions de directeur.

La proposition de nomination de M. Nongaillard est soumise au **vote : 13 abstentions, 0 contre, 15 pour.**

## **IX. Remplacement d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel**

Il convient de pourvoir au **remplacement** de **Monsieur Richez**, admis à la retraite.

Monsieur Richez était au niveau du conseil d'administration porteur de la dynamique des matériaux sur Maubeuge, dans le cadre des liaisons transfrontalières. **En concertation avec l'interuniversitaire de Mons, est proposé Monsieur Boucher**, recteur de la polytechnicom de Mons. Ce choix permet de renforcer les liens avec l'interuniversitaire de Mons, sachant qu'un représentant de l'UVHC siègera au conseil d'administration dudit établissement.

**La proposition du choix de Monsieur Boucher est soumise au vote : adoption à l'unanimité.**

## **X. Demande d'Eméritat**

Le dossier concerne **Madame Cleynen Ecaterina**, professeur à la FLLASH. L'éméritat doit permettre à un professeur à la retraite de poursuivre l'encadrement doctoral.

*Le conseil scientifique a donné un avis favorable à l'unanimité pour une durée de 3 ans.*

**La demande d'éméritat est proposée au vote : adoption à l'unanimité.**

## **XI. FEDER**

Le dossier porte sur **l'équipement informatique** pour les **stagiaires de la formation continue** et comprend deux parties qui doivent obtenir l'accord du conseil d'administration.

**1<sup>ère</sup> partie : la demande de subvention au titre du contrat de plan FEDER.**

Monsieur Dechy explique que le dossier est accepté par le FEDER, mais formellement, l'accord du conseil d'administration est nécessaire.

**La demande de subvention pour un montant de 472.000F est soumise au vote : adoption à l'unanimité.**

## **2<sup>ème</sup> partie : le prêt de matériel informatique aux stagiaires.**

Monsieur Desrumaux expose le projet qui consiste à prêter aux stagiaires de formation continue pour les 3 DUT, (GE2I, GMP et GIM), un ordinateur portable chargé des logiciels usuels.

Une convention de prêt de matériel a été rédigée dans laquelle est prévue que le stagiaire délivre un chèque de caution de 2.400F qui n'est pas encaissé. En parallèle, un contrat d'assurance est souscrit et ces 2.400F représentent la franchise appliquée à ce contrat.

Monsieur Gaudier précise que la convention a été au préalable examinée en commission des finances qui, pour des raisons juridiques, a demandé que ce soit le Président de l'université qui signe et non le directeur de l'IUT.

**La convention de prêt de matériel informatique est soumise au vote : adoption à l'unanimité.**

## **XII. Nouvelle méthodologie pour les demandes de création d'emploi et les déclarations d'emplois vacants**

Monsieur Fréville expose les **motivations** qui conduisent à proposer une **nouvelle méthodologie**. Dans un contexte de réduction du nombre de créations d'emplois et de la nécessaire mise en œuvre d'une politique de redéploiement interne des postes (notamment en raison des départs massifs à la retraite qui s'annoncent, non compensés par des créations en nombre équivalent), la modification de la méthodologie actuelle porte essentiellement sur **une prise en compte plus en amont des priorités de recherche dans le processus décisionnel**.

**Le projet a été examiné en conseil scientifique qui a émis un avis favorable.**

Monsieur Défossez décèle un inconvénient dans le calendrier : parmi les critères de choix dans la stratégie de demande de créations des postes figurent les postes vacants. Or, la procédure proposée se déroule simultanément à la procédure de recrutement. **Les composantes ne connaîtront donc pas le nombre de postes vacants.**

Pour pallier ce problème, Monsieur Fréville propose de **décaler dans le temps les différentes étapes** afin que la phase décisionnelle intervienne en septembre.

Monsieur Morel souhaiterait que les validations en conseil de composantes fassent l'objet d'une **synthèse écrite** qui serait portée à la connaissance de l'étape suivante.

Monsieur Desrumaux réaffirme son désaccord avec l'interclassement IUT – université. Dès lors, il s'abstiendra.

**La nouvelle méthodologie est proposée au vote : 1 abstention.**

*Adoption avec la prise en compte du décalage temporel et de la synthèse écrite à l'issue des réunions.*

### XIII. Présentation du projet formation continue

Monsieur Dechy rappelle que l'année dernière, le projet, bien qu'étant dans la « short liste » n'a pas été retenu parmi les 9 lauréats.

Le projet de cette année reprend les lignes fortes du précédent en améliorant sa présentation et en modifiant une partie de son contenu, notamment pour identifier plus facilement les adultes en reprise d'études, développer les pratiques de validation des acquis ou faciliter l'usage des NTIC. Le projet favorise également le retour des étudiants de l'UVHC pour actualiser leurs connaissances ou accroître leur qualification, notamment en cherchant à les fidéliser dans un contexte où la concurrence entre les organismes de formation continue est accrue.

L'un des reproches invoqués l'année dernière était le manque de liaison et de portage par les professionnels, le Ministère souhaite qu'au-delà des entreprises, les contacts se nouent avec les branches professionnelles ou les groupements d'employeurs. Actuellement l'université s'y emploie activement.

De la présentation de ce projet et de la discussion, il ressort que page 18 du projet, une phrase doit être modifiée pour devenir : « avec 150 formations pour 11.000 étudiants, l'université ne dispose pas des moyens tant humains que financiers suffisants pour assurer l'ensemble de son offre qui s'est dispersée au cours du temps ».

**Le projet formation continue est soumis au vote : adoption à l'unanimité.**

### XIV. Questions diverses

Monsieur Défossez désire que soit pris acte qu'il n'accepte pas la délégation du Président pour être responsable sécurité du bâtiment des Tertiales, car il n'aura ni l'autorité, ni les moyens, ni la compétence pour assurer cette mission.

Monsieur Delhaise souhaite présenter les différents textes sur la sécurité incendie avec la mission des différents acteurs. Le problème de la sécurité suscite un vif débat, sachant comme le rappelle Monsieur Delhaise, qu'en tout état de cause, **le recteur a clairement affirmé qu'il ne pouvait plus admettre une liste de responsables de bâtiments où n'apparaîtrait que le nom du Président de l'université.**

Monsieur Défossez estime que la responsabilité des bâtiments n'est pas au nombre des missions d'un directeur de composante. Monsieur Desrumaux avance qu'il serait préférable de désigner du personnel IATOSS. Monsieur Duboc intervient en précisant qu'il ne s'agit pas plus du travail d'un personnel IATOSS.

Monsieur Delhaise souhaite que soit également pris acte qu'il retire les textes sécurité incendie et la note anti-tabac et qu'il ne s'occupera plus de la sécurité. Monsieur Del Campo affirme qu'il faut maintenir le texte anti-tabac et rappelle que la sécurité est l'affaire de tous. Le texte doit être très largement diffusé et notamment figurer dans l'agenda étudiant.

**Le texte anti-tabac est proposé au vote : *adoption à l'unanimité.***

Par contre, la **liste des responsables sécurité doit faire l'objet d'un débat**, notamment en bureau élargi. Monsieur Delhaise rappelle néanmoins que lorsque les comités hygiène et sécurité se réunissent, il serait souhaitable que chacun y participe, enseignants et directeurs de composantes, y compris.

Monsieur Gaudier précise, qu'en tout état de cause, **l'université a l'obligation de transmettre une liste de responsables.**

***La séance est levée à 19H15.***